

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation et d'affichage :	
31/03/2026	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	7
Présents :	7
Pouvoirs :	
Votants :	7

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf avril à dix-neuf heures trente,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Chalange, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Maire.
Étaient présents : KARLSEN Isabelle, AUCLAIR Catherine, JUAN Martine, CATTEAU Jean-Marie, LEBAS Patrice, CHRISTIAN Sylvain.
Absents excusés :
Pouvoirs :
Mme KARLSEN Isabelle a été élue secrétaire de séance.

DÉCISION 20260409-09

Objet : Vote du Budget primitif 2026.

Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2026.
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026, qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	144 794.39 €	144 794.39 €
Section d'investissement	92 797.00 €	92 797.00 €
TOTAL	237 591.39 €	237 591.39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	144 794.39 €	144 794.39 €
Section d'investissement	92 797.00 €	92 797.00 €
TOTAL	237 591.39 €	237 591.39 €

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
Rémy RILLET

Accusé de réception en préfecture
061-216100826-20260409-BP2026-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.